



Avolsheim info

Bulletin d'information de la commune n°113 - Novembre 2025

Sommaire

Le mot du Maire	p. 1
Fermeture de la mairie à Noël	p. 1
Marché de Noël et St Nicolas	p. 1
Recensement de la population	p. 2
Balade thermique gratuite	p. 2
Nettoyer devant chez soi	p. 2
Appel des A.A.A.	p. 2
Le repas annuel des Aînés	p. 2
Repair café	p. 2
Que se passe-t-il à l'école ?	p. 3
Les Lutins des Bois	p. 3
État civil	p. 4
Message du Don du sang	p. 4
Informations de la Paroisse	p. 4
Opération Récup'sapins	p. 4
Infos de la bibliothèque	p. 4
Démarchage à domicile	p. 4



Le Mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers habitants.



En septembre dernier, 2 enfants du village ont été mordus par un chien non tenu en laisse. Cette attaque, qui aurait pu être beaucoup plus grave, est l'occasion de rappeler que l'arrêté municipal du 4 février 2025 impose aux personnes qui promènent un chien à Avolsheim de le tenir en laisse. En effet, même s'il est gentil, un chien reste un animal qui peut avoir des réactions imprévisibles. Pour exemple, le soir d'Halloween, un autre chien, habituellement inoffensif, a lui aussi subitement mordu un enfant.

C'est pourquoi je demande à tous les propriétaires de chien d'attacher désormais systématiquement leur animal lors des promenades dans le village. Le non-respect de cette obligation rend la personne passible d'une amende de 1^{ère} classe prévue au Code Pénal. Enfin, j'informe les détenteurs de chien qu'en cas de morsure par ce dernier, il leur appartient de déclarer impérativement et sans délai l'incident en mairie.

À plusieurs reprises, nous avons dû rappeler à l'ordre des enfants qui sautaient sur le filet de la passerelle ou sur le toit de la tour de l'aire de jeu dans le Parc Audéoud. De tels agissements peuvent dégrader la structure qui n'est pas prévue pour cet usage. Pire, ces comportements peuvent donner envie à des enfants plus petits de vouloir faire pareil au risque de se blesser ! Aussi, je demande aux parents de bien vouloir sensibiliser leurs enfants au respect de ces consignes. Je leur rappelle par ailleurs que les enfants de moins de 10 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte dans l'aire de jeu et qu'ils restent sous leur entière responsabilité quand ils y jouent. J'ajoute enfin que l'endroit est une espace sans tabac où il est strictement interdit de fumer et où les chiens ne sont pas autorisés à pénétrer afin d'éviter les déjections.

Pour finir sur une note plus positive, je vous informe qu'Etienne VETTER, agent de la commune depuis presque 13 ans, prendra sa retraite le 1^{er} janvier prochain. Au nom des habitants et de la mairie, je le remercie très chaleureusement pour sa très grande implication durant toutes ces années et je lui souhaite une belle et longue retraite !

Enfin, je vous remercie également, chers habitants d'Avolsheim, d'avoir aussi bien accueilli les enfants du village lors de la cavalcade d'Avoween organisée par l'Aclama. Les petits monstres ont été bien gâtés grâce à vos friandises et ils ont bien frissonné en découvrant vos maisons décorées et pour certains, vos déguisements effrayants.

À présent, cap sur les fêtes de fin d'année ! Je vous les souhaite belles et très douces.

Votre maire, Pascal GÉHIN

FERMETURE DE LA MAIRIE

Pendant les fêtes de fin d'année, la mairie prendra quelques jours de congés ; elle sera fermée du 24 décembre à midi au 1er janvier 2026 inclus.

En cas d'urgence, le maire sera joignable par mail à l'adresse maire@avolsheim.fr.



MARCHÉ DE NOËL ET SAINT NICOLAS

Le samedi 6 décembre aura lieu, dans le parc Audéoud, le marché de Noël organisé par l'ACLAMA en collaboration avec l'AAA. Les exposants vous accueilleront dès 14 h et vous proposeront des idées de cadeaux et des décorations artisanales. Buvette et restauration sur place.

Vers 15 h, les bénévoles de la bibliothèque animeront des lectures et des bricolages de Noël pour les enfants.

À la tombée de la nuit, Saint-Nicolas, accompagné du Père Fouettard, viendra distribuer des mûnele et des friandises aux enfants sages.

Si vous souhaitez exposer, contactez Xavier SCHARSCH : 06 21 54 62 54 - aclama-avolsheim@laposte.net



RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Une campagne de recensement de la population d'Avolsheim aura lieu en début d'année 2026. Cette enquête est très importante car elle permettra à l'INSEE d'actualiser les données démographiques et sociales de la commune et ainsi de mieux connaître les caractéristiques de notre population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement, etc...

Le recensement revêt par ailleurs un enjeu fort puisqu'il a également pour but d'établir la population de référence prise en compte pour déterminer la participation financière de l'Etat au budget de la commune.

Notez bien que chaque citoyen a l'obligation de répondre à l'enquête.

Pour cette opération, la mairie a recruté 2 agents recenseurs parmi les habitants du village : Madame Pia DIETRICH et Monsieur Christian MICHELAT. Ils se présenteront chez vous en journée ou en soirée, entre le 15 janvier et le 14 février, pour vous remettre vos formulaires « papier » et les identifiants qui vous permettront de répondre au formulaire en ligne. Ils seront munis d'une carte officielle avec photo et ils seront tenus au secret professionnel, puisque les informations collectées seront en effet strictement confidentielles. Nous vous remercions par avance de leur réserver un bon accueil !



BALADE THERMIQUE GRATUITE À AVOLSHEIM



Le froid a fait son retour et les factures de chauffage aussi ! Dans le cadre de ses missions de sensibilisation à la rénovation énergétique, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Bruche Mossig proposera aux habitants

d'Avolsheim une balade thermique gratuite dans le village le mardi 2 décembre 2025 à 18 h 30. Sur un trajet prédéfini, le Conseiller France Rénov pourra expliquer aux participants les faiblesses des bâtiments grâce à une caméra thermique. S'ensuivra une conférence portant sur la rénovation énergétique en général, mais aussi, sur les aides financières existantes et mobilisables. La soirée se clôturera par un moment de convivialité durant lequel les participants pourront échanger avec le Conseiller France Rénov.

Pour cette balade, l'inscription est obligatoire par téléphone au 03 88 97 39 69 ou au 06 73 97 78 93, ou par mail à jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr.

Les 10 premiers inscrits se verront transmettre une photo thermique de leur maison avec une petite analyse.

NETTOYAGE DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Bien qu'appartenant au domaine public, les trottoirs doivent être entretenus par les riverains. Aussi, chaque habitant, qu'il soit locataire ou propriétaire de son logement, est tenu de nettoyer (désherber, balayer) les trottoirs et caniveaux jouxtant son terrain (qu'il soit bâti ou non), en veillant en particulier à ce que les grilles destinées à capter les eaux pluviales ne soient jamais obstruées. En hiver, il lui appartient également de déneiger/saler devant chez lui.

De plus, les habitants sont tenus d'élaguer les arbres et les haies qui bordent leur propriété afin qu'ils ne dépassent pas sur le domaine public, ne gênent pas le passage des usagers, ne présentent pas de risques pour les câbles des réseaux (électricité, téléphone) et ne cachent pas les panneaux de signalisation.

Nous vous remercions pour votre participation à l'effort collectif et citoyen pour le bien commun afin de garder notre village propre et accueillant !



L'A.A.A. A BESOIN DE VOUS !

Vous avez des idées qui fusent, un cerveau en ébullition, des mains qui aiment bricoler, peindre, créer ? Alors n'hésitez plus, venez nous rejoindre !

L'équipe de l'Association des Amis d'Avolsheim vous accueille avec joie et bonne humeur.

Retrouvez-nous dès 18 h les lundis ou mercredis et participez aux ateliers de bricolage qui ont lieu dans la salle au-dessus du club-house du Football Club d'Avolsheim (l'entrée se fait par le côté gauche du bâtiment).

Par ailleurs, nous aurions également besoin de branches de sapins pour la finition de notre déco de Noël. Si vous êtes en train d'en couper dans vos jardins, n'hésitez pas à contacter Paul-André LENTZ (06.98.90.67.65). Merci d'avance !



REPAS DES AÎNÉS D'AVOLSHEIM

Le repas annuel de Noël offert à nos aînés par la Municipalité aura lieu le samedi 11 janvier 2026. Les invitations seront envoyées fin novembre aux personnes concernées.

Si vous habitez Avolsheim, avez 70 ans ou plus, au cas où vous n'auriez pas reçu d'invitation le 15 décembre, nous vous invitons à vous signaler en mairie en appelant le 03.88.38.11.68.

UNE SECONDE VIE POUR VOS OBJETS CASSÉS

Le Repair Café Avolsheim fera son dernier atelier de réparation de l'année 2025 le samedi 22 novembre de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 dans la salle polyvalente d'Ergersheim. Si vous avez des appareils, vêtements ou autres objets à réparer, rappez-les ! Les réparateurs bénévoles feront tout leur possible pour leur redonner une seconde vie.



Que se passe-t-il à l'école ?



TREMOLO

Vendredi 10 octobre, Les classes de CP et CE2-CM1 se sont rendues au philharmonique de Strasbourg pour assister à un concert. L'orchestre a mis en scène l'histoire de Trémolo de Tomi UNGERER. Les élèves ont tout d'abord découvert l'album en classe. Ce fut également l'occasion de passer en revue tous les instruments qui peuvent faire partie d'un orchestre philharmonique. La musique jouée par l'orchestre a permis de plonger littéralement dans l'histoire : musique douce, qui fait peur, à suspense... Nous comprenons maintenant l'importance de la musique dans le montage d'un film !



REPAIR CAFÉ

Dans le cadre des journées nationales de la réparation, des membres de l'association Repair Café d'Avolsheim sont passés à l'école le 16 octobre. Ces bénévoles se retrouvent lors d'ateliers de réparations où les gens qui ont des objets cassés peuvent les apporter pour voir s'ils peuvent être réparés et éviter ainsi de les jeter à la poubelle et d'en racheter des neufs.



Pour sensibiliser nos consommateurs de demain, 4 ateliers ont été organisés pour les élèves de CP et CE2-CM1 dans les domaines de l'électricité, la réparation, la couture et le vélo. Les élèves ont ainsi pu réparer 2 objets rapportés à l'école, découvrir le fonctionnement d'un interrupteur, coudre un bouton ou encore réparer une chambre à air trouée. Cette activité a été tellement appréciée des élèves que le rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine.



LE PÈRE NOËL VERT

Cette année, les écoles du RPI ont décidé de renouveler l'opération de collecte de jouets pour le secours populaire. Il ne faudrait pas priver les enfants démunis d'un joyeux Noël !

Vous pouvez dès à présent faire le tri et déposer vos jouets neufs ou en bon état à l'école. La date limite pour déposer est le lundi 15 décembre. Les élèves réaliseront ensuite une grande chaîne de solidarité avec les petits lutins verts. Merci par avance pour votre générosité.

« NUIT/JOUR : RÉFLÉCHIR LA LUMIÈRE »

C'était le thème cet automne de notre traditionnelle exposition d'art "la grande lessive". Chaque classe du RPI a pu exposer ses œuvres sur ce thème et encore une fois, les interprétations ont été diverses et variées, chaque classe gardant secrètement ses compositions jusqu'au jour J, le jeudi 16 octobre. Vous avez raté ce rendez-vous ? Pas d'inquiétude, vous pourrez vous rattraper au printemps prochain : le 19 mars 2026 ! A noter dans vos agendas !



DAS FRÜHSTÜCK

Vendredi 17 octobre, à l'occasion de la semaine du goût, les élèves de CM1/CM2 ont renouvelé leur invitation pour un petit déjeuner allemand comme l'an passé.

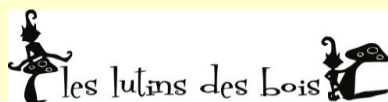


Mais cette fois, le restaurant est monté en gamme avec de multiples petits toasts bien présentés dignes d'un étoilé. Les semaines précédentes, les élèves se sont entraînés en allemand sur le vocabulaire des aliments et les structures langagières associées. Un bon moyen de rendre une langue vivante... tout en se remplissant le ventre.

Ecole primaire et maternelle du Schlotten

1 Route de Wolxheim – AVOLSHEIM

Tél. : 03.88.38.01.33 - email : ecole-avolsheim@wanadoo.fr



Les vacances d'octobre ont rencontré un franc succès au périscolaire des Lutins des Bois ! Les enfants ont pu frissonner de plaisir avec des bricolages terrifiants, des bons petits plats de sorcière et des jeux endiablés qui auraient fait courir même les zombies les plus paresseux.

La semaine s'est déroulée dans une ambiance très joyeuse et pleine d'énergie, clôturée par un bal des petits monstres et son bar à bonbons.

Mais pas le temps de se reposer, les prochaines vacances approchent déjà !

Du 16 au 20 février 2026, les enfants plongeront dans un nouvel univers autour du thème : "faites vos jeux !". Fous rires et défis garantis !

Avant cela, ne manquez pas notre soirée parents/enfants le vendredi 12 décembre 2025 de 18 h 30 à 20 h 30. Un moment convivial à partager autour d'un petit encas de Noël, ponctué d'un jeu-surprise... Mais chut, on ne vous en dit pas plus ! Nous vous attendons nombreux pour clôturer l'année dans la bonne humeur. L'équipe des Lutins des Bois

Pour nous joindre : mail : peri.avolsheim@agf67.fr – tél. : 06 47 88 37 84.



ÉTAT CIVIL

Grand anniversaire :

12 déc. : **Lucie SCHMITT** 95 ans

Naissances :

05 sept. : **Romy LATRUFFE**

08 sept. : **Khalil N'TEHAH**

Décès :

13 sept. : **Marie ENGEL** 87 ans

PACS :

15 nov. : **Manon COQUET & Benjamin FERREIRA**

RÉCUP'SAPINS

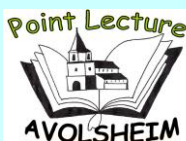
Pour vous permettre de vous débarrasser de vos sapins de Noël après les fêtes, une collecte aura lieu à travers le village le samedi 10 janvier 2026 entre 10 h à 12 h.

Cette opération, organisée en partenariat avec le Select'Om de Molsheim qui nous mettra gracieusement une benne à disposition, vous évitera d'aller jusqu'à la déchèterie pour vous débarrasser de votre arbre et vous permettra de le valoriser puisqu'il sera recyclé en broyat ou en compost. Pour bénéficier de ce ramassage gratuit, merci de déposer votre sapin sur le trottoir devant chez vous, le samedi 10 janvier 2026 avant 10 heures.



BIBLIOTHÈQUE

Le 12 novembre, la bibliothèque a connu une ambiance médiévale à l'occasion de la belle animation « Prince, Princesse et Chevalier ! ».



Les bénévoles vous donnent à présent rendez-vous dès 15 h 30 à la Cambuse, parc Audéoud, le samedi 6 décembre à l'occasion du marché de Noël. Au programme : bricolages suivis de lectures offertes pour attendre l'arrivée de Saint Nicolas.

Veuillez noter un léger changement des horaires des permanences de la bibliothèque :

- le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30,
- le vendredi de 16 h 15 à 17 h,
- le 1^{er} samedi de chaque mois de 10 h à 12 h.



Pendant les fêtes de fin d'année, le point lecture sera fermé du samedi 20 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026. Reprise le samedi 3 janvier 2026 de 10 h à 12 h. Belles fêtes à tous !

COLLECTE DE SANG

L'association des donneurs de sang de Soultz-les-Bains remercie chaleureusement les personnes qui ont participé aux collectes organisées en 2025 et vous invite à noter dans vos agendas les dates des collectes 2026 : les mardis 24 février, 7 juillet et 3 novembre. L'association recherche toujours un ou 2 bénévoles pour faire le relais à Avolsheim. Infos : Patricia BOULET au 06 26 23 49 97.

SAUVÉS GRÂCE À VOS DON
ILS VOUS DISENT
MERCI



Communauté de paroisses Sainte Edith Stein « Bruche, collines et coteaux »



Di. 23 nov. : Solennité du Christ-Roi
10 h : Messe en l'église St Materne

Di. 7 déc. : II^{ème} dimanche de l'Avent
10 h : Messe en l'église St Materne

Lu. 8 déc. : Immaculée Conception de la Vierge Marie
19 h : Messe de la fête en l'église St Materne, procession des lumières jusqu'à la grotte N-D de Lourdes, suivie d'un verre de fraternité offert dans le parc Audéoud.

Di. 21 déc. : IV^{ème} Dimanche de l'Avent
10 h : Messe en l'église St Materne

Je. 25 déc. : Noël - Nativité du Seigneur
10 h : Messe en l'église St Materne



Dans le cadre des Noëlies (www.noelies.com), un concert devrait être proposé le 17 décembre en l'église Saint Materne. Les infos seront communiquées par voie d'affichage à l'église, sur le site de la mairie, sur l'application Intra-Muros et sur le groupe Whatsapp d'entraide du village.

Sylvain BOKO, Curé

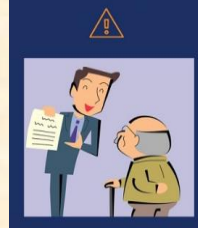
DÉMARCHAGE À DOMICILE : AYEZ LES BONNS RÉFLEXES

Parfois, des colporteurs sonnent à nos portes pour nous proposer des produits ou services variés. Si le démarchage à domicile est légal, certains démarcheurs peu scrupuleux peuvent parfois avoir des méthodes de vente douteuses ou abusives. Si cela arrive, restez prudent afin de ne pas tomber dans un piège :

- Demandez au démarcheur sa carte professionnelle : elle doit comporter son nom et prénom et le nom de l'entreprise qu'il représente.
- Ne versez pas d'argent ou ne remettez aucun chèque avant le délai de réflexion de 14 jours durant lequel vous pouvez changer d'avis et annuler le contrat signé.
- Si vous signez un contrat, celui-ci doit comprendre un bordereau de rétractation et doit obligatoirement être daté du jour même.
- N'établissez jamais un chèque antidaté ou sans date et ne donnez pas d'autorisation de prélèvement.

Enfin, si vous ne voulez pas recevoir de visite d'un démarcheur, vous pouvez l'indiquer de manière claire, en plaçant par exemple l'autocollant ci-dessous près de votre sonnette ou sur votre porte.

VIGILANCE
DÉMARCHAGE
ABUSIF



**JE REFUSE LE
DÉMARCHAGE
À DOMICILE**